

COMMUNIQUE

Assemblée Générale 2019 de Valeo : informations sur les engagements pris par le Président-Directeur Général

Paris, le 3 mai 2019,

Dans le cadre de la préparation de son Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire Annuelle qui se tiendra le 23 mai 2019, la Société a reçu des questions relatives à la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2019 qui est soumise au vote de l'Assemblée Générale. Dans ce contexte, les précisions suivantes sont apportées par la Société concernant cette politique de rémunération.

Dans l'hypothèse où, à la suite de la dissociation des fonctions de Président-Directeur Général, Jacques Aschenbroich demeurerait Président du Conseil d'administration jusqu'à l'issue de la période d'acquisition des actions de performance attribuées en 2019 ou attribuées lors de toute année subséquente, la condition de présence serait considérée comme satisfaite. Dans ce cas, sur proposition de Jacques Aschenbroich, le nombre d'actions de performance qui lui seront définitivement attribuées sera ajusté au prorata de la période pendant laquelle il aura exercé les fonctions de Président-Directeur Général.

Il est précisé que, dans le cadre de l'attribution des actions de performance qui sera réalisée lors du Conseil qui suivra l'Assemblée Générale sur la base de la nouvelle autorisation qui est soumise au vote de l'Assemblée, le Conseil d'administration continuera à utiliser une approche rigoureuse, qui tient compte notamment des facteurs liés au marché financier, pour fixer l'attribution à un niveau adéquat, selon une décision motivée.

Par ailleurs, dans un environnement marqué par les difficultés rencontrées par l'industrie automobile et par les perturbations actuelles des marchés financiers, dans l'hypothèse du renouvellement de son mandat à titre de Président-Directeur Général à la suite de l'Assemblée Générale, sur proposition de Jacques Aschenbroich, le Conseil d'administration réduira le montant de la rémunération fixe annuelle qui serait versée à la suite de son renouvellement d'un montant de 50 000 euros, pour la porter à 1 100 000 euros.